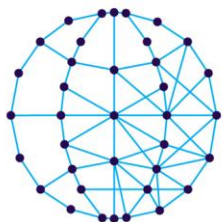


Le pouvoir d'agir des coopératives

Textes choisis de l'appel international d'articles scientifiques

COOPÉRATIVES, CAPITALISME ET POUVOIR D'IMPACT : LA GOUVERNANCE COOPÉRATIVE À L'AVANTAGE DES SOCIÉTÉS

Yannick DUMAIS



QUÉBEC SOMMET
2016 INTERNATIONAL
DES COOPÉRATIVES

Résumé

Le présent article met en relief l'avènement récent de la gouvernance en lien avec les problématiques récurrentes du modèle économique capitaliste actuel. Devant les constats qu'ont amenés la crise financière de 2008-2009, et face à la nécessité d'opérer une nouvelle pratique du monde économique et financier, se trouve une voie de développement privilégiée de facto par les coopératives. Des problématiques structurelles et perceptuelles viennent cependant diminuer la force d'impact des coopératives au niveau économique et au sein des sociétés. En réponse à celles-ci, un leadership fort et orienté vers l'action pourra recadrer la situation. Ainsi, coopération, humanisme et gouvernance engagée permettent d'espérer un changement profond dans l'organisation du monde économique et financier. Il en découlera un développement économique structurant pour l'ensemble des sociétés.

Abstract

This article highlights the recent advent of the governance in connection with the recurring issues of our current capitalistic economic model. In view of the findings that led to the 2008-2009 financial crisis and faced with the need to employ a new practice in the economic and financial world, cooperatives have found a de facto preferred path for development. However, structural and perceptual problems are weakening the impact of cooperatives at the economic level and in companies. In response to these issues, a strong leadership focused on action could salvage the situation. Therefore, committed cooperation, humanism, and governance could create hope for a profound change in the organization of the economic and financial world, which will result in structured economic development for all companies.

Resumen

Este artículo pone en relieve el reciente advenimiento de la gobernanza en relación con las problemáticas recurrentes del modelo económico capitalista actual. Frente a los resultados de la crisis financiera de 2008-2009 y a la necesidad de poner en funcionamiento una nueva práctica del mundo económico y financiero, se encuentra una vía de desarrollo privilegiada de hecho por las cooperativas. Sin embargo, las problemáticas vinculadas a la estructura y a la percepción, disminuyen la fuerza del impacto de las cooperativas a nivel económico y en el seno de las sociedades. Como respuesta a esta circunstancia, un liderazgo fuerte y proactivo podrá reorientar la situación. De esta manera, la cooperación, el humanismo y una gobernanza comprometida nos permiten pensar en un cambio profundo en la organización del mundo económico y financiero del futuro. De allí surgirá un desarrollo económico que permitirá estructurar el conjunto de las sociedades.

La gouvernance, un avènement récent

Entre 1970 et 1980, plusieurs auteurs constatèrent l'accroissement de la complexité économique, sociale et politique, liée à l'affirmation de nouveaux acteurs, à l'enchevêtrement des niveaux locaux, nationaux, internationaux et à l'émergence des questions environnementales. C'est dans ce contexte de globalisation que les formes traditionnelles de gouvernement et de gestion furent mises en cause quant à leur capacité de coordonner des actions collectives, de faire face aux nouveaux défis de la mondialisation, aux échanges et à la révolution des télécommunications.

En réponse à cette complexité croissante, le terme « gouvernance » s'est imposé au cours des années 1980-1990 comme le symbole de la responsabilisation et d'une nouvelle modernité dans les modes d'action publics et de gouvernement des entreprises (Theys, 2002). Diverses stratégies de gouvernance permettent d'affronter les enjeux systémiques ainsi que les questions environnementales : l'information et le dialogue entre les parties, la collaboration des différents acteurs dans l'élaboration de solutions, et ce à travers des systèmes apprenants encourageant l'expérimentation et l'innovation.

En somme, la gouvernance résulte d'une nécessité de changement réalisée collectivement et d'un apprentissage collectif, toujours en cours, à l'échelle internationale.

Libéralisme économique et gouvernance

En lien avec le libéralisme économique, et certaines irrégularités naissant de ce modèle économique, qui pourtant et malgré des ajustements politiques socialisants axés sur la redistribution de la richesse qui ont atténué ses excès, ce dernier, malgré son cyclisme, ses récurrences, ses déséquilibres de productivité, les débordements et les iniquités structurels qu'il engendre, notamment au niveau de la structuration sociale, demeure l'apanage de l'idée du progrès et incarne la notion même du développement économique occidental. Nonobstant les efforts qui ont été mis en place par les Banques centrales pour juguler ces excès, dont a priori l'inflation, la crise financière de 2008-2009 a révélé de manière éloquentes la nécessité d'opérer une nouvelle conception de la gouvernance dans le monde financier.

Afin d'éviter la répétition d'un tel scénario et en dépit de nouvelles normes internationales en matière de capitalisation des institutions financières convenues dans les Accords de Bâle III, dont les normes sont entrées en vigueur au début de 2016 (ne couvrant cependant pas les fonds de couverture, ces instruments financiers caractérisés par une stratégie de placement dite alternative et propre au risque spéculatif), peu a été fait au niveau du renforcement de l'impartialité des agences de notation envers leurs clients (les actions posées en Europe, notamment, concernent la fréquence de la notation des États et les détentions maximales de titres de participation des institutions financières dans les agences et réciproquement afin d'éviter les conflits d'intérêts) et au niveau de l'imputabilité des dirigeants et de la rémunération toujours sans plafond des agents financiers, acteurs de premier ordre dans l'orchestration du monde économique et financier.

Il apparaît néanmoins que le rôle de ces acteurs dans la crise est indéniable. Pour cause, la rémunération des hauts dirigeants a été conçue de manière à ce qu'elle soit liée au cours des actions des firmes qu'ils dirigent. Cette pratique, entre autres, combinée à la spéculation et à la complaisance

des agences de notation, a contribué à la prise de risques excessifs au niveau des institutions financières et, par ricochet, des marchés financiers et de l'économie mondiale.

L'héritage de la crise financière de 2008-2009

Plus fondamentalement, il nous faut abroger la croissance gratuite, la croissance pour elle-même, sans durabilité. Tel est le constat découlant de la dernière crise financière, pourtant une redite variée sur le fonds de la crise de 1929, elle-même répétition des excès et de la démesure qui menèrent à la crise bancaire de 1873, essentiellement causée par la spéculation immobilière. Nous pourrions remonter ainsi le fil de l'histoire, jusqu'à la Tulipomanie de 1637, basée sur la spéculation du cours des bulbes de tulipes en Europe, et constater cette récurrence de ces crises à travers le temps. Enfin, combien de crises économiques et financières encore aurons-nous besoin afin de comprendre que nous devons reconsidérer, modifier nos manières de faire ?

L'esprit humain présuppose un savoir constructif, édifiant, il recèle de notions de conscience sociale et sociétale; ce qui l'en éloigne procède de jugements parcellaires, de choix inefficients, dont un capitalisme pervers sert à outrance et prédispose la facilité du choix à court terme, avantageux jusqu'à « nouvel ordre », jusqu'au prochain pas qui aurait pu être évité car choisi dans l'immédiateté des choses et des choix, en amont aux problématiques.

À peine sept ans après être sortis de la crise financière de 2008-2009, et devant le contexte économique morose actuel, nous redirigeons-nous vers un autre soubresaut économique où nous aurions peu appris de la dernière débâcle des marchés financiers ? A-t-on finalement véritablement appris de cette crise ou sommes-nous toujours devant un état de complaisance de la part des acteurs du monde économique et financier, celui même qui a permis à tant de crises de se répéter au cours de l'histoire ? Quel est le legs véritable que laisse la dernière crise au monde économique, financier et politique ?

Devant les constats d'inaction découlant de la crise de 2008-2009, il appert que les coopératives peuvent et doivent jouer un rôle en tant qu'agent de changement. Non seulement ce rôle est arrimé avec leurs fondements constitutifs, leurs mission et leurs valeurs, mais celles-ci portent la responsabilité de développer durablement les collectivités dans lesquelles elles exercent leurs activités.

Ainsi, nous posons la question suivante : « **Quelle transformation pérenne le mouvement coopératif financier peut et devrait imprégner aux agents économiques et financiers ?** ».

Nous reviendrons sur cette question ultérieurement en proposant deux éléments de réponse, une fois avoir exposé les jalons qui permettront d'en expliquer les assises, soit la gouvernance coopérative et les défis auxquels sont confrontées les coopératives.

Le modèle coopératif

Le modèle organisationnel coopératif accorde un poids décisionnel équilibré aux parties prenantes de l'organisation tel qu'incarné par le principe « un membre, une voix ». La détention de l'entreprise est donc répartie en parts égales à l'ensemble des sociétaires, contrairement à la société par actions où le

Le poids relatif de l'actionnaire en matière de droit de vote est établi en fonction de son apport financier à la société.

Pour les coopératives, « la mission fondamentale est de satisfaire les besoins sociaux et économiques des membres à travers la mission commerciale de l'entreprise, en cherchant à maximiser la valeur d'usage des biens et services » qu'elles peuvent offrir (Schwab, 2004 : 2 de 2, 1). Le profit n'est donc pas la finalité de l'action, mais plutôt un moyen afin d'atteindre leurs objectifs. Pour les sociétés par actions, la maximisation de la valeur marchande est au cœur des pratiques d'affaires. Ainsi, la notion de profit devient centrale, mais également celle de la maximisation des profits.

Toutefois, en toute objectivité, nous devons reconnaître l'immense apport qu'ont eu et qu'ont à ce jour les sociétés par actions au plan du développement, de l'évolution des organisations et de l'innovation, entre autres. Ces deux modèles organisationnels que sont les coopératives et les sociétés par actions apportent un équilibre à la sphère sociale et économique dans lesquels ils évoluent et se complètent donc.

La beauté du geste coopératif réside dans son approche au plan de la gouvernance et dans l'implication de ses sociétaires à la prise de décision basée sur le principe d'égalité et, plus particulièrement, de la durabilité dans laquelle la gouvernance coopérative et l'intercoopération s'inscrivent. La pratique de l'intercoopération est une particularité du modèle coopératif. Quant à la finitude de celle-ci, elle est unique dans le milieu organisationnel, puisque représentée par l'entraide, et ce dans sa forme la plus gratuite, authentique.

Devant les horizons de long terme qui sont le propre des institutions coopératives, la notion d'un pouvoir d'influence structurant est identifiable à celles-ci et il nous est impératif de réaliser que leurs ambitions, leurs missions et leurs valeurs fondamentales impliquent cette responsabilité d'être un agent de transformation des sociétés, mais aussi de doter celles-ci d'une vision durable sur les mécanismes qui régulent nos échanges. C'est en agissant de cette manière que l'impact du mouvement coopératif aura une empreinte positive sur le monde économique.

Gouvernance coopérative et rentabilité

La gouvernance coopérative doit en outre permettre l'équilibre entre les contraintes de l'entreprise et les besoins des membres tels qu'exprimés à travers ses instances démocratiques, et ce en tenant compte de l'équilibre entre la rentabilité financière, d'usage et sociale (Schwab, 2004 : 1 de 2, 1).

La gouvernance coopérative doit en outre permettre l'équilibre entre les contraintes de l'entreprise et les besoins des membres tels qu'exprimé à travers ses instances démocratiques et ce, en tenant compte de l'équilibre entre la rentabilité financière et la rentabilité d'usage et sociale (Schwab, 2004 : 1 de 2, 1).

Relativement à la notion de rentabilité financière, Schwab propose l'instauration d'un plafond à celle-ci afin de ne pas nuire à la distinction coopérative. Il précise qu'au-delà « d'un certain niveau, la recherche de rentabilité n'a plus de justification en termes de viabilité financière. À ce moment, elle devient purement "capitaliste" et peut entraver la capacité de la coopérative de mettre en valeur sa distinction coopérative autrement que par des ristournes » (Schwab, 2004 : 2 de 2, 2). L'auteur stipule que « c'est à

ce niveau qu'il convient de fixer le plafond de rentabilité. Ainsi, comme l'objectif n'est pas de maximiser la rentabilité financière à tout prix, le plafond donnera l'impulsion afin de favoriser la mise en œuvre de projets ou décisions qui pourraient permettre de mieux répondre aux besoins des membres sans toutefois menacer la survie de l'organisation. [...] Tant qu'un exercice concret et démocratique afin de quantifier les balises de la rentabilité ne sera pas réalisé et diffusé, elle restera purement théorique puisque les décideurs [...] n'auront pas de repères formels pour guider leurs décisions. » (Schwab, 2004 : 2 de 2, 2).

Voilà une proposition qui, bien qu'elle demeure essentiellement théorique dans le monde coopératif, constitue néanmoins une des pistes d'avenir de la gouvernance coopérative.

Défis et opportunités des coopératives

Une étude de 2014 effectuée par la firme américaine Bain & Company souligne les écarts de perception du public envers les coopératives et le reste de l'industrie relativement à la défense des intérêts des investisseurs et à la loyauté (Markey, R., Bain & Company, 2014 : 2). Parmi les constats découlant de ce rapport, il apparaît que les investissements significatifs au niveau de l'excellence du service à la clientèle et de l'expérience par la concurrence bancaire et les compagnies d'assurances ont érodé l'avantage naturel et structurel des coopératives. Par ailleurs, le net promoter score (le taux net de recommandation) des coopératives apparaît généralement inférieur à celui des sociétés par actions. Pourtant, ce dernier a un impact notable puisqu'il implique une création de valeur supérieure par membre et favorise conséquemment la croissance pour ces entreprises. De ce dernier découle également une rétention supérieure et un référencement accru.

Dans cette même lignée, une étude effectuée par Mouvement Desjardins en 2014 soulignait l'écart entre la notoriété de l'organisation et les perceptions portant sur la familiarité, la considération et la sélection de la marque. Ainsi, l'institution coopérative est perçue dans la première moitié de l'industrie pour son engagement social (volet collectif), son expertise et les attributs de base (éthique et solidité financière), alors qu'elle se retrouve dans la deuxième moitié pour les attributs relatifs à la proximité, à l'engagement (« se soucie des gens, pas seulement des profits ») et à l'avantage des membres (Mouvement Desjardins, 2014 : 2).

Précisons que la mesure de la notoriété évalue le fait d'être connu par les consommateurs, tandis que la familiarité permet de mesurer le niveau de compréhension de la marque par les consommateurs et ce qui la distingue (essence de la marque, valeurs, expertise, produits offerts, qualité du service, etc.). La notoriété est donc nécessaire à toute entreprise, mais non suffisante. Le public peut connaître ou reconnaître une marque, sans toutefois comprendre ce qu'elle est, ce qu'elle signifie et ce qu'elle implique (Mouvement Desjardins, 2014 : 2).

L'image perçue d'une institution influence donc la sélection de cette dernière. Par ailleurs, le renforcement de l'image des coopératives financières aura des retombées bénéfiques pour l'ensemble du mouvement coopératif. Enfin, les constats découlant de ces études présentent autant de défis que d'opportunités pour les coopératives.

Prospective: le changement par la gouvernance

Enfin, pour revenir et répondre à la question : « Quelle transformation pérenne le mouvement coopératif financier peut-il et devrait-il imprégner aux agents économiques et financiers? », nous proposons deux axes de développement, soit : exercer un leadership fort sur le plan du changement à orchestrer au niveau organisationnel et montrer l'exemple devant les responsabilités fondamentales qui incombent aux institutions financières.

En ce qui concerne le premier axe de développement, centré sur les problématiques organisationnelles, parmi les pistes de solution pouvant redresser la situation au niveau de la familiarité et ainsi donner aux coopératives un meilleur pouvoir d'impact économique et social, il est fondamental de remettre le sociétaire au cœur des pratiques d'affaires. Ceci procède par une prestation de service accrue, impeccable et proactive à l'égard des besoins des membres. Le management doit également valoriser cette proactivité et instaurer une culture de performance au sein des pratiques d'affaires.

Identifier, prioriser et adresser les problématiques systémiques de l'organisation par un leadership tourné vers l'action sont essentiels à cette réorientation fondamentale. De plus, développer l'agilité organisationnelle, la rapidité d'adaptation et accroître la capacité de réaction et d'innovation des coopératives par la mise en œuvre de systèmes apprenants, tels que l'instauration de boucles de rétroaction à l'égard de la prestation de service sont également désignés. La mise en commun du savoir à même des communautés de partage entre les coopératives devrait permettre d'accroître leur efficacité collective en tirant profit de cette synergie découlant du transfert des pratiques d'affaires gagnantes, exportables. Enfin, la mise en œuvre de ces concepts permettra, en outre, le rehaussement de l'image de marque des coopératives.

Pareillement, soutenir le développement durable et favoriser l'émergence de la finance liée à ce secteur, soit la finance de la lutte aux changements climatiques, axée notamment sur le financement des énergies vertes est certes une option à favoriser. Ce soutien devrait impliquer une rétribution aux adhérents, soit par le biais de primes à l'acquisition ou de rabais de taux d'emprunt pour encourager l'émergence de ces pratiques (à l'achat de voitures électriques ou de systèmes de géothermie, notamment).

Finalement, intégrer à même la chaîne d'approvisionnement des coopératives des fournisseurs soutenant le développement durable est également un geste d'impact en parfaite adéquation avec les valeurs coopératives et la dimension temporelle dans laquelle leurs pratiques d'affaires s'inscrivent.

Devenir exemplaire au niveau du service à la clientèle, puis poser des actions concrètes en matière de développement durable sont là les actions indiquées pour réaffirmer l'engagement authentique des coopératives envers les collectivités. De cette manière, la coopération bénéficiera d'un rayonnement renforcé.

En ce qui a trait au second axe de développement, relatif à l'exemple à exercer afin de promouvoir une conception différente de la croissance économique, il apparaît opportun de fixer un seuil de rentabilité limitant celle-ci en se dotant d'objectifs de croissance maximale. Ce geste de gouvernance,

exceptionnel, permettra d'associer la durabilité dans lequel l'action coopérative s'exerce. Plutôt que de valoriser la différence organisationnelle, c'est en agissant dans l'intérêt de ses sociétaires et en définissant la cible de toute action qui contreviendrait à l'esprit coopératif, donc à l'équilibre et aux fondements de l'organisation, et de l'esprit collectif dans lesquelles les coopératives exercent leurs champs d'action que ces dernières seront perçues comme offrant une vision différente du monde économique et financier, à l'avantage des membres. La résonance ainsi intensifiée de la mission des coopératives sera également bénéfique à la perception en ce qui a trait à l'engagement envers le public.

Également, accroître l'imputabilité des acteurs du monde financier (puisque ce furent essentiellement les banques qui se virent imposer de lourdes amendes aux sorties de la dernière crise et non les acteurs financiers eux-mêmes) et doter les États d'agences de notation impartiales sont des éléments sur lequel reposent les germes d'un capitalisme équilibré, responsable.

Quant aux percées afin de conserver l'impartialité des agences de notation, elles sont encore modestes. Pourtant, plusieurs pistes de solution à cette problématique ont été soulevées après la crise de 2008-2009 : le cloisonnement du processus de sélection des agences par l'entremise d'une entité entièrement neutre impliquant un tiers décideur quant à la sélection de l'agence, ou encore la création d'agences de notation publiques ou supranationales (pour la communauté européenne notamment). Une concertation entre les coopératives et les acteurs du monde économique et financier permettrait de définir, d'un commun accord, la solution la plus porteuse tant pour les investisseurs que les collectivités entières. Ainsi, les coopératives pourront être perçues comme étant les promoteurs de la défense des intérêts des investisseurs et du public.

Par ces deux axes de développement fondamentaux, les coopératives pourront jouer un véritable rôle de leadership au niveau économique et social. C'est cet esprit de remise en question, à la base des coopératives et qui en constituent leur essence, qui leur confère cette aptitude à poser des actions tournées vers le changement, à transformer la nature des actions que les entreprises peuvent poser et la gouvernance dans laquelle celles-ci prennent forme et, finalement, à laisser une empreinte forte au sein des collectivités par un développement économique durable et équitable.

Parce que les coopératives ont le potentiel et le devoir fondamental d'apporter un changement dans les pratiques d'affaires centrées sur leurs valeurs fondatrices que sont l'équité et la contribution au mieux-être économique des collectivités, et par extension des sociétés, il leur faut outrepasser ce geste de rattrapage sur le plan perceptuel, le rattrapage à lui seul ne permettant pas d'apporter un changement permanent dans le monde économique, et conséquemment de transformer les sociétés, puisqu'il limite plutôt l'action à l'entreprise elle-même.

C'est en agissant de manière concertée et coordonnée dans le monde coopératif, à l'égard de ces orientations et de leur adoption, puis en montrant l'exemple que nous pourrions exercer un pouvoir d'influence véritable auprès des industries de l'ensemble des secteurs, et de cette manière avoir un impact réel sur les sociétés dans lequel nous évoluons. En actualisant cette fonction des coopératives, en revoyant la mise en œuvre des valeurs coopératives, un élément favorable en regard du leadership axé sur le changement des coopératives pourra ainsi être perçu. De même, le leadership authentique exercé dans cette direction permettra aux coopératives d'être de véritables acteurs de changement,

d'être perçues comme tel et de trouver un écho parmi le public sur les plans de l'engagement, de la défense des intérêts des individus, des collectivités et d'agent de transformation positive.

En réponse aux enjeux environnementaux, aux inégalités sociales, aux excès et aux instabilités d'un capitalisme débridé, le modèle coopératif peut ouvrir une voie nouvelle, qui dépend de la seule volonté de ses dirigeants à insuffler ce changement. Plus que tout autre acteur, les coopératives financières doivent assumer ce rôle d'acteur principal dans la refonte du capitalisme.

Nées en réaction à l'inégalité des classes et des chances et dans la mouvance du syndicalisme dans l'Europe industrielle du 19^e siècle, les coopératives incarnent cette idée du changement, ce principe d'équilibre entre développement économique et développement social, sociétal. Le mouvement coopératif doit être vécu en tant que moyen de développement économique et social. Cette approche du développement est édifiante puisqu'elle ne considère plus l'individu de manière indissociée de sa réalité sociale. Ainsi, devoir moral, sens des responsabilités et coopération ne peuvent être dissociés de cette conscience de l'état que nous constituons.

En ce début de siècle, il apparaît que la globalisation financière s'accompagne d'une instabilité économique et de risques bancaires accrus, mais aussi d'une divergence dans l'ampleur et les rythmes des cycles selon les grandes zones économiques (Boyer, 2003 : 341). Les coopératives doivent façonner et promouvoir le capitalisme de long terme auxquelles elles aspirent. Ce capitalisme implique une croissance durable et une diminution de l'impact des cycles économiques – de leurs récurrences et de leur amplitude – par l'avènement d'un tissu économique où le maintien des profits, et non expressément l'accroissement de ceux-ci, guidera les investissements et les échanges.

Humanisme et advenir de la gouvernance

Force est de constater que l'avènement du concept de gouvernance, tout récent dans l'histoire du management, qu'il soit étatique ou organisationnel, est une mesure réactive suite à une prise de conscience et à la nécessité d'aller plus loin en matière de responsabilisation sociale.

L'on conçoit l'évolution vers le progrès comme une réalité à co-construire, à planifier, organiser, améliorer. Un regard prospectif nous permet d'espérer une gestion active, participative où les entreprises outrepassent l'implication sociale alignée avec les valeurs de celles-ci. Cette approche est nécessaire afin qu'elles deviennent des agents de changement dans leur domaine, qu'elles montrent l'exemple et qu'elles collaborent avec les États à l'édification d'une plus grande stabilité économique et une répartition plus équitable de la richesse.

Parlons donc alors de gouvernance engagée, impliquée et créatrice de valeur où les organisations peuvent désormais être porteuses de changement et contribuer à l'élaboration d'un futur meilleur.

Comprendre et réaliser l'impact des institutions financières dans la réalité socioéconomique et politique des sociétés ouvre les yeux sur le développement de l'organisation sociale dans le temps et sur le rôle fondamental que celles-ci jouent dans l'évolution des États. Certes, le modèle coopératif n'est qu'une option d'organisation parmi celles qui nous sont offertes. Toutefois, de celui-ci découle d'innombrables avantages pouvant catalyser un développement économique et social, durable, notamment celui des

pays en voie de développement en permettant d'accroître l'autonomie financière des populations par l'intercoopération, l'émergence du microcrédit et, en somme, la finance inclusive.

Finalement, on ne peut dissocier humanisme et gouvernance, ni ceux-ci de la mission des coopératives et des organisations, qui est une responsabilité envers les sociétés et la société dans sa globalité. Dès lors, de par cette vision, gouvernance et humanisme sont liés et contribuent à ce projet universel propre à chaque homme engagé, construisant l'avenir. Tel Sartre disait : « Il y a universalité de tout projet en ce sens que tout projet est compréhensible pour tout homme. [...] En ce sens nous pouvons dire qu'il y a une universalité de l'homme; mais elle n'est pas donnée, elle est perpétuellement construite. Je construis l'universel en me choisissant; je le construis en comprenant le projet de tout autre homme, de quelque époque qu'il soit. » et encore, « [...] c'est la liaison du caractère absolu de l'engagement libre, par lequel chaque homme se réalise en réalisant un type d'humanité, engagement toujours compréhensible à n'importe quelle époque et par n'importe qui [...] » (Sartre, 1946, 61-62).

Conclusion

En regardant la situation avec recul, on constate qu'il nous faut apprendre du passé pour mieux s'émanciper vers l'avenir. Puisqu'il nous reste le présent et qu'il n'y a que ce présent qui puisse être vécu et pris dans l'action, dans la responsabilisation de soi, notre devoir premier est d'apprendre sur nous-même en tant qu'individu et qu'être collectif. Ainsi, uniquement un processus d'individuation collectif mènera à l'actualisation sociétale, à la pleine maîtrise de nos moyens et à la réalisation d'un projet structurant où l'Homme est engagé et maître de son destin, à la fois économique et social.

Il nous faut évoluer vers d'autres modes de gouvernance étatiques et des entreprises, pour respecter des objectifs de développement en priorité sur la recherche du profit à court terme. Faisons en sorte que la crise économique de 2008-2009 soit statuaire et qu'elle nous permette de nous orienter vers un développement durable. Puisse-t-elle nous orienter vers un nouveau projet de civilisation où développement économique, équilibre et équité soient inséparables.

C'est ainsi que l'expérience humaine doit être vécue : développement individuel et collectif sont indissociés. La conscience de l'histoire, de son intelligibilité et du contexte dans lequel l'Homme évolue doivent orienter les prochaines étapes de son développement et non les actions à court terme, afin de trouver dans l'immédiat qui est à élaborer, l'option la plus structurante pour l'avenir. C'est par une prospection combinée à une perspective face aux décisions et aux choix à prendre que peut naître une démarche et un jugement ainsi dit prospectif, éminemment responsable devant le monde à construire. Ainsi, apprenons à devenir sagaces devant l'altérité des choses.

Bibliographie

Boyer, J. (2003). La pensée monétaire : histoire et analyse, Paris, Éditions Les Solos.

Markey, R. (Bain & Company) (2014), Growing Membership by Meeting the Changing needs of Members, presentation au Sommet international des cooperatives 2014, Québec.

Mouvement Desjardins (2014). Sondage de marque 2014 – Comparatif Grand Montréal.

Sartre, J.-P. (1946). L'existentialisme est un humanisme, Paris, Éd. Gallimard, Collection Folio Essais.

Schwab, S. (2004-2005). « La fourchette de rentabilité », Revue D.G. – Association des directrices et directeurs généraux de caisses Desjardins (article publié en 2 parties, décembre 2004 et février 2005).

Theys, J. (2002). La gouvernance entre innovation et impuissance - Le cas de l'environnement, tiré du site : Développement Durable et Territoires, Dossiers 2, Gouvernance locale et Développement Durable.

Notes

¹Yannick Dumais

Fonction : Conseiller principal en investissements -Fonds de développement Mouvement

Institution : Mouvement Desjardins

Courriel : yannick.a.dumais@desjardins.com

Remerciements

Un chaleureux merci à notre comité scientifique et nos évaluateurs pour leur rigoureux travail dans le cadre de l'appel à communications et du processus d'évaluation des articles. Merci bien sûr aux nombreux auteurs qui ont répondu à l'appel à communications et soumis leur travail.

Comité scientifique

Marie-Claude Beaudin, Chaire de coopération Guy-Bernier, ESG-UQAM (Coordonnatrice)
Pascale Château Terrisse, Maître de conférences, Université Paris-Est, IRG
Pénélope Codello, Professeure, HEC Montréal
Fabienne Fecher, Professeure, Université de Liège
Sylvie Guerrero, Professeure, ESG-UQAM (Présidente)
William Sabadie, Professeur, Université Jean Moulin Lyon 3
Claudia Sanchez Bajo, IUSS Pavia University

©Sommet international des coopératives
www.sommetinter.coop

ISBN : 978-2-924765-17-3
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Nationales du Québec, 2016

Référence :

Dumais, Yannick. 2016. Coopératives, capitalisme et pouvoir d'impact; la gouvernance coopérative à l'avantage des sociétés. Lévis : Sommet international des coopératives, 12 p.



*Le contenu de cette publication peut être reproduit en citant les sources.
Le contenu du texte publié ici est sous l'entière responsabilité des auteurs.*